



Renseignement suite reconnaissance par un autre

Par **beninfever**, le **13/07/2010** à **12:27**

Bonjour,

Je vous explique ma situation: j'ai eu une petite fille il y a 15 mois, son père biologique a refusé de la reconnaître depuis toujours, le jour de sa naissance mon oncle le reconnaît afin que cela reste "en famille" et surtout pour que ma fille ait le nom d'un père sur son acte de naissance et non pas "père inconnu".

Du coup ma fille porte conjointement mon nom et celui de mon oncle. Ma question aujourd'hui est la suivante: si son père biologique apparaissait plus tard quels droits pourrait-il avoir sur ma fille? Pourrait-il encore la reconnaître? Si oui comment? Voilà mes questions car je préfère savoir à quoi m'attendre dans le cas où cela arriverait.

Merci infiniment à vous.